

**AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE  
DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE  
ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

**Présents :**

Mesdames Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne-Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL

Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

**Excusées :**

Mesdames Michèle BARRIOZ (donne pouvoir à Mme Brigitte BETRANCOURT), Sylvie FONDARD, Rose PAVIET (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

**Absent :**

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président explique que la Communauté de communes Les Versants d'Aime et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) doivent lancer un marché public pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles pour le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

La mise en place d'un groupement de commandes permettrait d'optimiser la mise en concurrence et de rationaliser les coûts en mutualisant les besoins des deux structures.

Le Président propose que la Communauté de communes Les Versants d'Aime soit désignée mandataire et coordonnateur du groupement de commandes et en cette qualité soit chargée des missions suivantes :

- Assister le CIAS dans la définition de ses besoins ;
- Élaborer le dossier de consultation en fonction des besoins définis par les membres du groupement ;
- Assurer l'ensemble des procédures de passation du marché public (publication, analyse des candidatures et des offres, convocation de la CAO si nécessaire, notification, attribution...)
- De transmettre au CIAS les documents nécessaires à l'exécution du marché en ce qui le concerne,
- De représenter en justice le groupement de commandes en cas de recours ou litiges relatifs à la passation du marché.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 7
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 7
- nombre de votes « pour » : 7
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes,

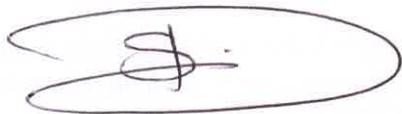
AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que toute pièce découlant de la présente.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 OCTOBRE 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

**C.I.A.S.**  
LE CHALET - BP 60  
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

